



## close de nonconcurrency non payée est elle applicable?

Par **dodi74**, le **25/03/2013** à **16:44**

bonjour;

mon mari a ete licencié pour inaptitude à son poste de travail il y a 6 mois,son contrat de travail prevoyait une close de non concurrence dont les indemnites non toujours pas été payées à ce jour ...mon mari peut il se dire liberé de cette close du fait du non paiement des indemnités?

Par **P.M.**, le **25/03/2013** à **16:50**

Bonjour,

Le salarié peut de toute façon réclamer la contrepartie financière de la clause de non concurrence le temps où elle a été respectée et s'en délier si l'employeur ne l'a pas versée...